



Président : Jean-Baptiste Durand

Mr le maire
Mmes Mrs les membres du conseil municipal
Mairie

Le 22 juin 2020

Lettre ouverte aux élus(es) des communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Mmes et Mrs les élus du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, vous allez devoir orienter les budgets des collectivités vers les besoins essentiels de la population :

- relancer l'économie locale en préservant notre patrimoine naturel, en particulier le littoral du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- orienter les budgets des collectivités vers les besoins essentiels de la population
- bien gérer l'argent des contribuables dans la période de crise sanitaire et économique que nous vivons actuellement.

Vous aurez à vous prononcer sur un projet de port de plaisance sur le site de la Normandelière. Ce projet est défendu par la commune de Brétignolles-sur-Mer, porté et financé par la Communauté de Communes. Dans la période de crise actuelle, ce projet d'artificialisation du littoral ne répond pas aux besoins essentiels de la population et présente des risques financiers importants pour la collectivité.

Un appel à consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux portuaires a été lancé le 01 août 2019 et s'est révélé infructueux en mars 2020, le résultat des appels d'offre dépassant le montant imposé par le Préfet de Vendée, soit 30 000 000 d'€ HT.

En pleine crise sanitaire, sans l'aval du conseil communautaire, le Président de la communauté de communes a lancé une nouvelle consultation d'entreprises le 18 mai 2020 dans le but de trouver, coûte que coûte, un groupement d'entreprises de Travaux Publics faisant acte de candidature pour un montant maximum de 30 000 000 d'euros HT (valeur 2017 - subvention du Conseil Départemental de 3 000 000 d'euros déduite).

La consultation s'achevant le 22 juin 2020.

Nous dénonçons cette nouvelle consultation avec un cahier des charges contenant de nombreuses variantes qui laisse beaucoup de latitude aux entreprises, en particulier pour la conception des ouvrages portuaires.

Les variantes possibles (docu....) impacteraient les coûts d'exploitation et d'entretien à moyen terme :

Exemple :

- diminution de la durée de vie des pieux et pontons des bassins : initialement 50 ans, réduit à 30 ans.
- profondeur du bassin portuaire permettant l'accès permanent aux seuls bateaux de type pêche promenade (diminution de l'attractivité du port pour les voiliers).
- suppression possible de la plage d'amortissement de la houle qui protège le premier bassin (bateaux chahutés)
- etc...

Nous portons à votre attention les risques juridiques que constituerait une proposition d'un groupement d'entreprises portant **sur un projet différent** de celui soumis à l'enquête publique de 2018 et ayant été déclaré d'Utilité Publique par le préfet de Vendée le 16 juillet 2019.

Nous attirons votre attention sur les risques financiers de ce nouveau projet n'ayant pas fait l'objet d'études préalables sérieuses.



De nombreux problèmes techniques à résoudre au cours de la réalisation, de nombreux avenants au marché initial et tous les surcoûts de chantier seraient à la charge des contribuables locaux, ce qui se traduirait par des millions d'euros.

Exemple de travaux portuaires et leur surcoût :

- la Gachère : coût initial des travaux 2,151 millions d'€, coût final : 3,2 millions d'€
 - port de la Rochelle, digue du Lazaret : coût initial, 5,5 millions d'€, coût final : 8,2 millions d'€
- L'addition a été très lourde pour les collectivités !

Nous n'insisterons pas sur les risques environnementaux de ce projet, largement présentés à l'enquête publique de 2018 et qui sont au cœur de notre engagement. Le seul exemple que nous portons à votre attention est celui du projet de Port de Morin à Noirmoutier : en bloquant le transit sédimentaire, les ouvrages portuaires ont fortement désensablé les plages situées au Sud.

Les associations environnementales seront particulièrement vigilantes et s'opposeront à tout passage en force de la communauté de communes. Notre position est connue de tous, nous demandons que toutes les décisions juridictionnelles soient prononcées avant de décider la poursuite du projet de port de plaisance. C'est la seule solution pour que la population locale retrouve l'apaisement. Enfin nous demandons qu'à défaut d'une consultation des administrés du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, que chaque conseil municipal organise une consultation de ses membres à bulletin secret et communique publiquement le résultat.

Pour La Vigie
Le président
Jean Baptiste DURAND